

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Lille-va-construire-un-eco,6340>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°34 > **Lille va construire un éco-quartier de 10 000 habitants**

**1er mai 2007**

## **Lille va construire un éco-quartier de 10 000 habitants**

**Après Stockholm, Malmö (Suède), Hanovre, Fribourg (Allemagne), la Randstad Holland (Pays-Bas) et Londres, Lille va créer un éco-quartier de 10 000 habitants. Cet espace de 80 hectares de haute qualité environnementale (HQE) tiendra compte des besoins en énergie, en espaces verts, en déplacements, de l'élimination des déchets, mais également de la mixité sociale. La démarche, encore inédite en France, figure sur l'Agenda 21 de Lille Métropole Communauté urbaine.**

« Il nous faut un projet d'envergure, une figure urbaine emblématique de maîtrise d'ouvrage communautaire pour donner aux habitants une image vivante de ce que représente une ville durable », affirme Simone-Astrid Scharly, présidente de la commission développement durable de Lille Métropole.

Les premières réalisations devraient être lancées dès 2008, sur le site de l'Union, ancien épicerie de l'industrie lilloise, à cheval sur les communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, secteur identifié comme l'un des six « pôles d'excellence métropolitains » de la communauté urbaine, à proximité des centres-villes des trois municipalités, du canal de Roubaix, de la Voie rapide urbaine, du métro et du chemin de fer. « Le projet de l'Union présente plusieurs démarches exemplaires d'un urbanisme durable », souligne Simone-Astrid Scharly, « une situation au cœur de la ville renouvelée, une proximité des transports en commun, un important travail de dépollution, une articulation avec le projet requalification du canal de Roubaix et une prise en compte de la gestion des eaux pluviales et des cibles HQE. »

Le choix de la HQE rend cependant le projet un peu moins séduisant que les grandes réalisations européennes en la matière : il s'agit d'un cahier des charges qui n'offre aucune obligation de résultat. « La HQE ne propose aucun objectif chiffré pour la consommation énergétique des bâtiments. C'est seulement une liste de bonnes intentions », déplore Philippe Bovet, journaliste spécialisé dans les nouvelles énergies, président de l'association Ecozac, qui défend le projet d'un quartier éco responsable dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Les exemples de BedZED, à Londres ou du quartier Vauban, à Fribourg, montrent pourtant qu'il est possible de construire des immeubles qui n'émettent pas de gaz à effet de serre, et qui requièrent une faible consommation énergétique. En France, le

bâtiment est la deuxième source d'émissions de CO2 (23%), après les transports, et le premier consommateur d'énergie, avec 46% de l'énergie consommée en 2004, selon une étude de l'Ademe.

## **Consultation des associations et des habitants**

Le projet de Lille Métropole devrait donc tenter d'aller plus loin que la HQE pour rejoindre les villes pionnières de l'innovation urbaine. Une exigence qui pourrait, comme à Paris, avec Ecozac, provenir des associations et habitants : l'Agenda 21 de la communauté urbaine prévoit de les consulter dès la conception urbaine, afin de « mettre en cohérence nouvelle forme urbaine et nouveau mode de vie ». L'éco-quartier lillois pourrait également bénéficier de la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH) et de la Coopération métropolitaine (COMET), réunissant plusieurs structures intercommunales du Nord-Pas-de-Calais et de Belgique.

La dimension européenne du site de l'Union sera mise en avant pour illustrer l'attractivité économique de la capitale du Nord. « La métropole lilloise ne pouvait pas être absente de cette géographie européenne de l'innovation urbaine », juge Simone-Astrid Scharly. « La réalisation de l'éco-quartier est positionnée comme un pôle d'excellence économique. Comme toutes les réalisations de ce type en Europe, il mobilisera de nouvelles filières, de nouvelles compétences, de nouveaux métiers par la création d'éco-entreprises. » Le programme vise le développement des activités autour de deux pôles, « l'image-culture-média », et « les nouveaux textiles », en synergie avec les activités traditionnelles du secteur, le textile et la vente par correspondance. Parallèlement à la réalisation du quartier pilote, une charte métropolitaine des éco-quartiers sera élaborée à partir de l'expérience de l'Union et des autres démarches d'urbanisme durable de la communauté urbaine. Elle permettra d'affiner les critères requis pour constituer un éco-quartier, et définira une méthodologie de travail pour toutes les étapes (programmation, conception, réalisation, utilisation et gestion). La charte servira ainsi de base à la labellisation d'autres sites urbains écologiques.

**Rafaël Baldos**